



**Saint Jean**  
de Thurigneux

**Conseil municipal N° 09/2018 du 5 décembre 2018**

Convocation en date du : 4 décembre 2018  
Affichée le : 4/12/2018

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélié ANDREANI	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Annie BOULON		X					
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD					X	Isabelle ROGNARD	5/12/2018
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	13				0		

*Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)*

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 5 minutes par Monsieur le Maire. M. J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Délibération pour un crédit relais qui préfinancera les subventions et le FCTVA attendus**

Aucune autre question ne sera portée à l'ordre du jour selon les articles L 2121-11 et L 2121-12 du CGC.

## DÉLIBÉRATION POUR UN CRÉDIT RELAIS QUI PRÉFINANCERA LES SUBVENTIONS ET LE FCTVA ATTENDUS.

Monsieur le Maire, en raison :

- de la nécessité d'honorer les factures des entreprises ayant terminé les derniers travaux,
- des contraintes organisationnelles de la Trésorerie, pour l'arrêté des comptes, au 12 décembre et de l'impossibilité qui en découle de régler les sommes dues,
- de ne pouvoir recevoir les subventions d'ores et déjà attribuées que sur présentation des factures acquittées,
- du report au début de l'année 2019 du versement des sommes dues au titre des FCTVA,

soumet au Conseil Municipal deux propositions de la banque Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est pour financer ces besoins de trésorerie à très court terme, savoir :

- soit obtention d'une LIGNE DE CREDIT destinée à faire face à un besoin ponctuel de disponibilités, caractérisée par :
  - une durée d'un an
  - un montant de 150 000,00 €
  - un taux correspondant à l'indice « Euribor 3 mois » + 0,6%
  - une disponibilité immédiate, moyennant une commission d'engagement de 0,1% du montant, soit 150 €
- soit obtention d'un CREDIT RELAIS pour préfinancer les subventions et le FCTVA attendus, caractérisé par :
  - une durée d'un an,
  - un montant de 150 000,00 €
  - un taux fixe de 0,45%, sur déblocage partiel
  - une disponibilité immédiate dès signature du contrat, moyennant le règlement de 150 € pour frais de dossier et remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

**Après délibération**, Monsieur le Maire soumet au vote **le choix du CREDIT RELAIS de 150 000 €** auprès de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – 1 abstention, 0 voix contre – qui **est adopté**.

Une **décision modificative** doit être apportée au budget 2018 pour tenir compte de cette décision : une somme de 150 000,00 € sera inscrite en recette d'investissement au compte 16 et une somme de 150 000,00 € sera inscrite en dépenses d'investissement sur le même compte 16  
Soumise au vote, cette décision modificative – 1 abstention, 0 voix contre – **est adoptée**.

N'ayant plus de questions diverses à traiter,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures et 19 minutes.